



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement  
D'ALBERTVILLE  
Commune de SEEZ (73)

**L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mai,**

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

**Présents** : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Corentin BOUCHET, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

**Absents excusés** : Christine CLEMENT, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY

**Secrétaire de séance** : Michel CLAIR

**Nombre de conseillers en exercice** : 18 - **Présents** : 15 - **Votants** : 15

**Date de la convocation** : le 28 avril 2025

**Date de publication** : 5 mai 2025 au 5 juillet 2025

\*\*\*\*\*

### DECISION MODIFICATIVE 2025 DE L'APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal que le traitement du flux du Budget Primitif du budget principal a fait l'objet, par le Trésor Public, de remarques sur le chapitre 001 qu'il convient de rectifier.

En effet le 001 n'est pas applicable en recettes et en dépenses.

L'erreur du Chapitre 001 entraîne une impossibilité pour les services du Trésor Public de valider le budget car Hélios enclenche une anomalie non forçable.

En section d'investissement :

- Réduction du D001 de 656 420,98 € à 501 427,69 € et
- Suppression au R001 de 154 993,29 €.

En section d'investissement, le budget primitif s'équilibre en dépenses et recettes à :  
4 411 083 €

En section de fonctionnement, répartition du résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- Au R-002 en recettes : 1 974 395,19 €

.../...

Le total du budget primitif 2025 est donc de 11 087 071.19 Euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus,

Monsieur le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire,  
Lionel ARPIN**



**Le secrétaire de séance,  
Michel CLAIR**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Clair", is written on the page.